



Vendredi 20 avril 2007, p. 24

Le projet de loi C-269 : un effort sans précédent pour améliorer le régime d'assurance-emploi

par Jeanne Lalanne, directrice d'Action Chômage de Québec
et Pierre Céré, coordonnateur du Comité Chômage de Montréal

Lundi dernier, le 16 avril, avait lieu à Ottawa une conférence de presse qui réunissait, fait sans précédent, les trois partis politiques de l'opposition parlementaire, majoritaires au Parlement, soit le Parti libéral du Canada, le NPD et le Bloc québécois. Pour l'occasion, ils étaient accompagnés de la vice-présidente du Congrès du travail du Canada, et des présidents et présidente de la FTQ, de la CSQ, de la CSN, ainsi que du porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC).

L'objet de cette conférence de presse : appuyer un effort majeur visant à réformer le régime d'assurance-emploi pour assurer de meilleures protections aux travailleurs qui perdent leur emploi. En effet, les trois partis de l'opposition se sont entendus sur une plate-forme en 5 points : assouplir les critères d'admissibilité en réduisant de 70 heures la norme variable d'admissibilité (actuellement entre 420 et 700 heures et la faire passer à une fourchette de 350 à 630 heures) et du même nombre d'heures pour les nouveaux arrivants (de 910 à 840 heures) ; augmenter la période de prestations de 5 semaines ; relever le taux de prestations à 60%, calculé sur les 12 meilleures semaines ; abolir le délai de carence et faire en sorte que les personnes liées ne soient plus présumées avoir un lien de dépendance (l'entreprise familiale). Cette entente entre les partis, et soutenue par le mouvement syndical canadien et québécois, s'est traduite dans le projet de loi C-269, projet de loi qui relève dorénavant d'un parrainage de l'ensemble de l'opposition.

C-269 a déjà passé deux votes au Parlement, été étudié et recommandé par le Comité parlementaire. Il revient au Parlement le 2 mai, pour un vote en 3^e lecture. Le gouvernement conservateur peut bloquer ce vote en refusant d'accorder sa recommandation royale, considérant que ce projet de loi entraînerait des dépenses non prévues au budget. Pourtant, il ne s'agit pas de dépenses courantes, il s'agit de la caisse d'assurance-emploi et en la matière, nous le savons, la caisse produit des surplus accumulés depuis une dizaine d'années de l'ordre de plus de 50 milliards de dollars, soit les cotisations des travailleurs et des employeurs.

Le projet de loi C-269 est la conjugaison et le résultat d'années d'efforts, de débats et de campagnes de toutes sortes. Cette entente est le résultat d'une négociation et s'inspire de différents courants et projets pilote déjà en vigueur.

Nous l'appuyons de toutes nos forces. Son adoption viendrait corriger de graves lacunes qui ont déjà fait assez de mal. Nous insistons auprès du gouvernement conservateur pour qu'il n'utilise aucun subterfuge procédurier qui pourrait empêcher son adoption et nous appelons la population à faire des représentations auprès de leur député, particulièrement les conservateurs.

Pour notre part, nous poursuivons notre combat, celui visant un régime d'assurance-emploi qui protège les travailleurs qui perdent leur emploi, assurant ainsi dignité et protection à tous et à chacun.